

## 5 - URGENCE ET SECURITÉ

Pompiers : **18** ou **112** Gendarmerie : **17**

MAIRIE DE FRANCUEIL  
2 rue des Écoles, 37150 Francueil  
Téléphone : 02 47 23 91 43  
E-mail : mairie-francueil@francueil.fr

## 6 - CONTROLE DES CARTES

Les personnes habilitées par la Mairie (munies d'une carte)

## 7 - INFO EMPOISSONNEMENT

L'empoissonnement annuel sera affiché sur le panneau avant l'ouverture de la saison

### 8 - ACCES (limit. 1,80m)

- par la route de la Bondonniere
- par l'allée du Trébuchet (le long du ruisseau de Francueil).
- par la passerelle au nord du parking.

## 2 - PRATIQUES

La gratuité enfant donne droit à une canne. Port d'équipement de sécurité conseillé  
La carte donne droit à 3 cannes.  
La pêche au leurre est interdite.  
La pêche au bouchon / plombée est autorisée.  
Interdiction de remettre les perches arc-en-ciel et les écrevisses à l'eau.  
Les espèces invasives (tortues, poissons-chats ...) ne doivent pas être remises à l'eau.  
Prélèvement de la perche commune conseillé.  
Seule l'utilisation de l'hameçon simple est autorisée (hameçon triple interdit).  
Pêche du brochet interdite.  
Carpe amour/ Black-Bass : remise à l'eau obligatoire.  
**La pêche est interdite dans la partie sud de l'étang (hauts fonds) : zone de frai.**

Interdiction de mettre des poissons dans l'étang par des personnes non habilitées.



# Règlement intérieur de l'étang communal de Francueil

## 1 - DROIT DE PECHE

*Le permis de pêche n'est pas nécessaire (eau close)*

Les tarifs applicables seront votés chaque année avant l'ouverture de la saison et seront affichés sur le panneau d'affichage de l'étang.

Les cartes journalières et annuelles sont disponibles à la Mairie et au Super Proxi

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte titulaire de la carte.

## 3 - PERIODES ET HORAIRES

Ouverture  
du dernier samedi de mars au 1er novembre inclus

Fermeture le **mardi** et le **jeudi** sauf jours fériés  
**En juillet et août fermeture le jeudi uniquement**

Horaires :  
ouverture ½ heure avant lever du soleil  
fermeture ½ heure après le coucher du soleil

## 4 - SECURITE ET ENTRETIEN DU LIEU

Sont interdits :

Baignade  
Feu et barbecue  
Bateau et engin radiocommandé  
Laisser des détritrus  
Divagation des chiens sur l'ensemble du site  
Accès aux véhicules à moteur, vélos, chevaux  
Dormir sur place